

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 décembre 2025 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 05 décembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT, Roberte LEVET
Messieurs, Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Louis-Emmanuel VINCENT,

Absent ayant donné pouvoir : André WINCKLER donne pouvoir à Roberte LEVET

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

DELIBERATION : RECRUTEMENT DES AGENTS ET REMUNERATION POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement de la population est une opération d'intérêt national qui permet de connaître la population résident en France et d'établir les statistiques démographiques officielles.

La commune doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, conformément aux instructions de l'INSEE.

Le recrutement d'agents recenseurs est nécessaire pour assurer la bonne réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal que des lettres de motivation ainsi que des CV ont été déposés à la Mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté à bulletin secret afin de choisir deux agents recenseurs. Les deux agents recenseurs sortant sont : Louison LE MOIGN et Charlotte LALLIER

Les coordonnateurs ainsi que les agents recenseurs seront rémunérés par indemnisation sur la base de 1897.50 € et de la façon suivante :

- **Agent coordonnateur 2 (élu) :** frais kilométriques + séance de formation
- **Agent coordonnateur 1 :** $1897.50 / 3 = 632.50$ + frais kilométriques + séance de formation
- **Agents recenseurs :** 1265.00 € partageront la somme restante au prorata des logements recensés. Seront ajoutés à cette somme les frais kilométriques pour se rendre aux formations et l'indemnité de séance de formation.

Les membres du conseil ACCEPTENT à l'unanimité.

Les membres du conseil AUTORISENT le Maire à prendre et à signer tout acte s'y rapportant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres qu'une proposition lui a été faite pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans la commune. Les membres demandent à Monsieur le maire d'avoir plus de renseignements
- Inauguration de la pose de la 1^{ère} pierre du projet LUXEL qui a eu lieu le mardi 9 décembre 2025 suivi du discours du Président de LUXEL à la salle polyvalente. Quelques Maires étaient présents.

- Guillaume TAILLANDIER informe que la barrière située en face de l'entreprise DUVETS CŒUR DE FRANCE a été vandalisé
- Le chemin qui mène chez Monsieur DEVISME est fortement endommagé, avec de nombreux nids-de-poule profonds.
- Il y a une fuite dans le plafond du local où l'association des Bambins de la Colonne stocke leurs matériels
- Monsieur PORTMANN informe les membres du conseil que le City-stade devrait être terminé d'ici mi-décembre.
- Guy AUPETIT signale qu'il y a très peu de travail à prévoir en matière de broyage avant le 15 mars.
- Il faut également penser à la préparation du budget pour l'année 2026.

Fin de séance 19h30